

Amberg ont été appelés: le premier à la présidence, et le second à la vice-présidence de cette société.

—Le temps nous manque pour enregistrer tous les hauts faits du radicalisme suisse, et vraiment, nous avons lieu de le regretter. Les anciens corps-francs exploitent leur triomphe de manière à justifier toutes nos prévisions. Quelques journaux ont essayé de mettre en doute la résolution prise par les nouveaux maîtres de Fribourg de supprimer tous les établissements religieux; d'autres ont à peu près ratifié cette mesure en disant, comme atténuation, qu'il serait au moins pourvu d'une façon convenable aux besoins des moines spoliés et chassés. Nos renseignements ne nous permettent guère d'ajouter foi à ces bruits, acceptés avec tant d'empressément. Nous croyons d'ailleurs que la spoliation n'est permise à aucun degré, et que c'est aussi trahir la liberté que de souffrir en silence qu'il y soit porté une atteinte quelconque envers n'importe quel ci toyen. Du reste, il ne s'agit plus aujourd'hui de discuter sur le plus ou moins d'audace de l'iniquité; elle est si flagrante que s'il se trouve encore beaucoup de journaux pour la taire, nous pensons qu'il ne s'en trouvera pas un seul pour l'entreprendre de l'exposer.

Univiers.

Naples, 16 mai 1848.

«Le 14 courant, les députés se réunissaient pour délibérer sur la formule du serment que le roi et les chambres devaient prêter dans l'église de San Lorenzo Maggiore. Les députés étaient résolus à prêter serment de fidélité au roi et à la constitution du 26 janvier, sauf les changements que la chambre jugerait à propos d'y introduire.» Cette latitude était positivement donnée aux chambres par le décret qui promulguait cette constitution. Ferdinand refusa nettement le rappel de ces concessions et voulut absolument que le serment fût prêté sans restrictions. Le même jour, une députation fut envoyée au roi pour le prier de consentir à la formule adoptée; mais il déclara sa résolution inébranlable. D'autres députations se succédèrent sans plus de succès.

«Les projets du roi étaient dès lors déviés et s'écartaient très-bien avec la présence au palais de l'infâme Del Carretto. Campobasso, son ministre lieutenant, et ses plus ignobles affidés, parcouraient depuis quelques jours les quartiers populaires et préparaient, presque ouvertement, l'horrible éaction qui vient de couvrir notre ville de ruines et de sang.»

«Les députés et la garde nationale songèrent dès lors à la résistance armée, et, pour la première fois, Naples vit des barricades. A dix heures du matin, les rues de Tolède, Montolivetto, Peggano, en un mot toutes les rues principales et leurs aboutissants étaient complètement interceptés. La ville présentait aussitôt l'aspect le plus extraordinaire. Les troupes royales suisses, gardes du corps, infanterie, cavalerie et artillerie mêlée allumée, se massaient autour du palais et s'établissaient sur plusieurs places. La fermeté et la résolution du parti libéral intimidèrent Ferdinand, et la résolution dans les moments critiques, le roi fut lâche, et songea de suite à reprendre par la ruse les concessions qu'il était prêt à faire. En effet, à onze heures, il fit savoir qu'il était prêt à se rendre aux désirs des députés; il annonçait que les troupes allaient rentrer et priait la garde nationale de défaire les barricades et de se retirer. Le caractère du roi est trop connu et le piège était trop grossier. La garde nationale répondit qu'elle ne quitterait les barricades que lorsque le décret serait rendu; les députés exhortaient les gardes nationaux à maintenir leur résolution.

«Les choses en étaient là, lorsque un accident à jamais regrettable détermina le conflit. Un garde national ayant grisé sur une barricade, son fusil, qui était probablement armé, partit en tombant. Les gardes nationaux placés derrière la barricade eurent à une agression des Suisses et furent tués. Les Suisses y répondirent aussitôt par une fusillade des plus nourries. L'action une fois engagée, rien ne pouvait plus l'arrêter.

«A Sainte Brigitte, les Suisses montèrent cinq fois l'assaut, et cinq fois ils furent repoussés. Mais les faibles munitions des gardes nationaux étaient bientôt épuisées, et les défenseurs des barricades se repliaient dans les maisons, d'où une pluie de projectiles tombait sur les troupes royales. L'artillerie fut alors son entrée sur la Largo-dei-Castello, et les pièces braquées en face de chaque rue aboutissant à Tolède vomissaient la mitraille sur les barricades qui tiennent encore. Mais là aussi les munitions viennent à manquer, et les Suisses, auxquels viennent se joindre les gardes royaux, poursuivent les miliciens. Les maisons où ils se réfugient sont envahies, les portes enfoncées, et ces forcenés frappent femmes, enfants et vieillards, dont les cadavres sont quelque fois jetés par les croisées. Si une porte résiste, le canon ou la baïonnette l'abat bientôt; malheur aux vaincus qui ont cherché un asile, les habitants eux-mêmes tombent victimes de leur hospitalité involontaire.

«Le vol et le pillage viennent encore ajouter à ces scènes d'ineffable désolation. Les Suisses, arrivés les premiers, font main-basse sur l'argent et les objets précieux; viennent ensuite les gardes royaux; à eux ce qui reste: meubles, linge et toutes choses de quelque valeur. Enfin, les lazzaroni, alléchés à leur tour, donnent un libre cours à leurs instincts pillards et malfaisants; on les voit suivre par troupe les gardes royaux; ils se jettent à la curée et complètent le sac. Le meurtre s'accompagne sous le moindre prétexte, sur un simple soupçon politique, mais le plus souvent sans autre cause réelle que le pillage d'une riche maison. La ferocité déployée par les soldats du roi et par cette ignoble population ne saurait se dépeindre. Le drapeau rouge flotte sur les forts en signe de l'état de siège; il ne couvre, en effet, qu'un horrible attentat que le roi et le réactionnaires ont développé à leur profit.

«A sept heures, une masse de lazzaroni parcourt les rues en agitant des drapeaux blancs et aux cris de: Vivo le roi! La joie et la satisfaction de cette canaille est impossible à décrire. Justice est donc faite des infâmes révolutionnaires; la bonne cause triomphe, il paraît, car le pillage a cessé, et au lieu d'assassiner les citoyens dans leur domicile, cette foule immonde les traîne prisonniers; elle les fusille quelquefois dans la rue; mais enfin l'ordre et la légalité vont reprendre leurs cours. Mais pas trop vite cependant; il faut bien que ces bons lazzaroni évitent la besogne de leur roi.

«Deux cents Français se sont rendus à bord de l'amiral Baudin; ils l'ont trouvé terminant une lettre qu'il adressait au président du conseil des ministres; en voici le sens: «Si dans trois heures vous n'avez pas placé une garde à la porte des maisons occupées par mes nationaux, pour protéger leur vie et leurs biens, dans trois heures je ferai débarquer 600 hommes pour assurer la sécurité des Français résidant à Naples.»

L'amiral Baudin, s'adressant à la députation des Français qui s'était rendu à son bord, leur dit: «Messieurs, retirez à Naples, répandez-vous dans les cercles, les cafés, les lieux

publics, et annoncez à tout le monde que l'esclandre français est un refuge ouvert à toutes les infortunes, aux gens de tous pays, de toute opinion et de toute condition.»

«De plus, le digne amiral, indigné de l'horrible scène qu'il avait sous les yeux, a fait signifier au roi que cet événement l'autorisait à cafreindre les traités, qui interdisent l'accès du port de Naples à plus de trois vaisseaux de guerre étrangers. Il a, en conséquence, déclaré au gouvernement qu'il allait appeler de Baja et de Capri les autres navires de l'esclandre qui y sont mouillés. Pour le moment, il a embastillé ses trois vaisseaux devant le palais, ce qui effraie fort le roi, et ce qui l'empêchera peut-être de recueillir tous les fruits de sa victoire.

«Les prisons sont encombrées, et les arrestations se poursuivent activement sous les inspirations de Del Carretto. Le ministère Confariti a donné sa démission dès le commencement de cet horrible conflit.»

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 20 JUIN 1848.

LE GROS BOURDON.

Dimanche, à ce lieu, comme nous l'avions annoncé, la bénédiction du Gros Bourdon. Après les vêpres auxquelles assistaient tous les officiers de la société St. Jean-Baptiste, M. Dehaudel est monté en chaire et a fait un discours bien approprié à la circonstance. Après quoi, S. G. Mgr de Martyropolis, accompagné d'un nombreux clergé, a procédé à la bénédiction du Bourdon. Nous ne dirons pas les différentes cérémonies de cette bénédiction pour deux raisons; d'abord, parce que nos lecteurs parmi les messieurs du clergé connaissent parfaitement quelles sont les cérémonies usitées en pareille circonstance; ensuite, parce que pour nos autres lecteurs nous croyons qu'il serait fatigant et même ennuyeux de lire l'énumération de toutes ces cérémonies. Elles sont fort intéressantes et pleines de grandeur et de majesté, lorsque l'on y assiste; mais il n'en est pas de même lorsqu'on les raconte; car alors c'est une pure narration sans attrait et sans action. Nous nous contenterons donc de dire que tout s'est fait dans le plus grand ordre et au milieu du recueillement le plus remarquable. Le Bourdon était placé au bas des degrés qui donnent accès au chœur, et était suspendu à environ trois pieds de terre, par le moyen d'un immense levier. Ce levier était caché par des décorations d'un goût parfait, et par les bannières si belles et si riches de la société St. Jean-Baptiste, que l'on avait bien voulu prêter pour l'occasion. Immédiatement après le Bourdon et dans la grande allée du centre, se trouvaient seize fauteuils pour les huit parrains et les huit marraines, parmi lesquels nous avons distingué M. L. H. Lafontaine et la dame de S. H. le juge Bedard. En arrière des parrains et des marraines, se trouvaient d'autres sièges réservés pour les officiers de la société St. Jean-Baptiste, dont la présidence était remplie par M. C. S. Chénier, ayant à sa droite M. A. N. Morin, et à sa gauche M. O. Bertholet. Le corps de musique de la société de tempérance était aussi venu contribuer à l'éclat de la cérémonie, à laquelle assistait une foule des plus nombreuses, l'église étant littéralement pleine. Après la bénédiction de la cloche, l'évêque a entonné le chant du Te Deum, durant lequel on a procédé à revêtir la cloche de ses habits d'apparat, qui se composent des deux suivants: 1o une tunique blanche, de toile fine; 2o une robe de velours cramoisi, revêtue de galons et glands d'or et d'argent. Ces habits font le plus grand honneur aux parrains et aux marraines qui les ont fournis et parlent beaucoup en faveur de leur générosité. Après que l'évêque se fut la coutume, ont lui-même fait sonner le Gros Bourdon, les parrains et les marraines le firent successivement, puis M. le Supérieur du Séminaire, M. L. T. Drummond, et tous les officiers de la société St. Jean-Baptiste. Ils furent suivis d'un grand nombre d'autres citoyens, qui, avec leurs épouses, venaient comme tous les autres déposer leur offrande.

Cette cérémonie a été bien pompeuse et bien dirigée. Les citoyens de Montréal étaient fiers ce jour-là; car il pouvait dire qu'ils avaient au milieu d'eux une des plus grosses cloches qui existent, et que c'était là un des fruits de leur inépuisable charité, dont à tant de reprises ils ont donné des preuves des plus signalées. Le Bourdon doit être monté dans la tour pour le jour de la St. Jean-Baptiste. Nous nous réjouissons de cette nouvelle; car à coup sûr, on ne pouvait pas trouver un jour plus de circonstance pour faire sonner pour la première fois le Bourdon Jean-Baptiste.

Nous apprenons avec plaisir que la société d'agriculture du Bas-Canada a maintenant un bureau fixe dans cette ville. Ce bureau se trouve au No. 25 rue Notre-Dame, en face de l'Hôtel de Ville, et dans la maison même de M. Shephard, Grenetier de la société. C'est à ce bureau que les personnes qui ont affaire pour les journaux d'agriculture doivent se rendre et payer. Les heures de bureau sont de 10 à 3 heures de l'après-midi.

Il se trouve en outre dans ce même bureau un commencement de bibliothèque, que la société doit à la générosité de quelques uns de ses membres, et en particulier à M. A. N. Morin, au major Campbell et à M. Evans. Toute personne qui désirerait suivre d'excellents exemples pourrait faire déposer son offrande au bureau de la société, qui ne manquerait pas de la recevoir avec joie et reconnaissance.

Nous profitons de cette occasion pour remarquer que la société se plaint de ce que les rentrées d'argent ne se font pas assez régulièrement. Nous espérons cependant que les cultivateurs comprennent assez l'inconvénient et le mal qui peuvent résulter de ce non-paiement; c'est la cessation des journaux, et pourtant ces journaux d'agriculture sont tout à leur avantage et quasi pour rien. Nous devons donc avoir la confiance que nos bons cultivateurs s'empresseront de remédier à leur négligence et de faire passer à la société ce qu'ils lui doivent. Nous ne faisons pas ici d'appel à M. le clergé; ces Messieurs n'ont pas besoin d'exhortation. Ils comprennent assez par eux-mêmes tout l'avantage de ces publications pour leurs paroissiens, et par là même toute l'obligation de ceux-ci de payer au plus vite. Il suffit d'attirer leur attention sur cette négligence chez quelques cultivateurs, pour les porter à engager les derniers à s'acquitter promptement.

LE JUGE BEDARD.

La Gazette de Montréal, et après elle le Herald et le Transcript, sont fort scandalisés de ce que S. H. le juge Bedard, en étant nommé au banc de Montréal, ait été placé avant L. H. les juges Day et Smith. Ces journaux entreprennent de leur mieux la défense de M. Day et Smith, mais on verra tout raisonnablement à ce sujet est bien faible. Nous n'entreprendrons pas de discuter ce point; ce serait trop long et puis ce serait inutile, après le passage suivant de notre confrère du Pilot: «La Gazette, dit-il, est fort désireuse de précédents anglais; eh bien! a-t-elle jamais entendu parler du cas de M. le juge Buller en 1794? Voici une question. M. le juge Bedard, en agissant comme juge de la cour d'appel, et de la cour du Banc de la Reine, qui siège à St. François et aux Trois-Rivières, ne s'est-il pas placé d'après la date de sa commission, et par conséquent avant M. Day et Smith? Nous savons fort bien qu'il en a toujours été ainsi, et M. Bedard, en devenant juge à Montréal, n'annullait pas pour cela toute la première partie de sa vie? Sa situation à Montréal ne l'empêchait pas d'avoir siégé tant d'années à Québec, et par conséquent ne l'empêchait pas d'être sur le banc plus vieux juge que M. Day et Smith. Par conséquent, nous ne saurions concevoir dans les remarques de la Gazette ni dans celles du Herald et du Transcript. Nous sommes du même avis que le Pilot, et trouvons que M. Bedard, en prenant rang avant M. Day et Smith, n'a fait qu'user d'un droit, que M. Day et Smith ne pouvaient et ne peuvent réclamer contre M. Bedard.

Nous voyons par la Minerve d'hier soir qu'il vient de se tenir dans le comté de St. Maurice une assemblée de délégués des différentes paroisses du comté, et que ces délégués ont résolu d'approuver les résolutions passées à la dernière assemblée à Yamachiche, et par là même de censurer M. Papineau et d'appuyer le ministère. Après cette nouvelle manifestation, M. Papineau ne peut plus hésiter. De deux choses l'une: ou il faut qu'il dise qu'il garde son mandat malgré le comté de St. Maurice, ou il faut qu'il résigne de suite son siège en parlement. Lui qui prétend être si obéissant à la voix du peuple, il faut qu'il se prononce; ou bien il doit faire ce que le peuple lui dit, ou ne pas le faire; s'il le fait, il remplit son devoir; s'il ne le fait pas, il est rebelle au peuple.

Nous n'en dirons pas davantage pour aujourd'hui; nous allons attendre ce que M. Papineau va faire. S'il ne parle pas après nous reviendrons encore sur ce point.

AU HERALD.

Le Herald, en parlant de l'assemblée pour le rappel des lois de navigation, cite quatre journaux comme ayant quel qu'un pour rapporteur pour eux. Notre confrère s'est trompé; au lieu du journal français qu'il cite, il aurait dû dire: «Les Melanges Religieux.» Il voudra bien avoir la bonté de rectifier cette erreur. Nous sommes convaincu qu'il se fera un plaisir de faire cette rectification, vu que sans cela nous pourrions être accusés d'avoir profité (sans le dire) des rapports de nos confrères.

Nous profitons de cette occasion pour faire remarquer combien la presse du Canada prend de développements par le temps qui court. L'assemblée en question s'est terminée vers onze heures; eh bien! cinq ou six heures après, le compte-rendu de cette longue séance se trouvait imprimé dans le Herald et couvrait au delà de trois des grandes colonnes de ce journal. Nos félicitons notre confrère de ce succès qui est jusqu'ici le plus beau dans la presse canadienne, et que certainement la presse anglaise et américaine n'ont pas encore surpassé, si même elles l'ont égalé.

MES LOISIRS.

Nous sommes réception d'un petit pamphlet de 24 pages que l'auteur, M. L. T. Groulx, avocat, a eu l'obligeance de nous adresser et pour lequel nous lui offrons nos sincères remerciements. Cet opuscule est en vers et a pour titre: «Mes Loisirs;» publication mensuelle, à 10c par année. Nous n'avons eu que le temps de jeter un regard sur deux ou trois pages, mais nous nous proposons de le lire plus attentivement et en entier. Néanmoins nous devons dire que ce que nous en avons vu ne peut pas nous porter à le recommander. Nous sommes d'ordinaire enclins à accueillir avec bienveillance les premières œuvres de nos compatriotes; cela ne doit cependant pas nous empêcher de dire ce qui est juste et vrai. Or, il est certain que plusieurs parties des pages que nous avons parcourues renferment des lignes très-peu morales et par là même très-peu recommandables. Nous y reviendrons prochainement.

Nous voyons qu'une correspondance du Journal de Québec dit en peu de mots ce qui s'est passé à l'Institut Canadien de Montréal jeudi dernier. Le correspondant dit que l'on a rayé le nom de M. Cauchon, rédacteur en chef du Journal de Québec de la liste des membres correspondants de l'Institut Canadien. Il ajoute que la raison de cette exclusion est 1o que M. Cauchon rédacteur en chef, a refusé à l'Institut le nom de l'auteur d'une correspondance qui a paru dans le Journal de Québec, et qui racontait ce qui s'était passé le 18 mai à l'Institut et sur le Champ-de-mars; 2o que, comme membre de l'Institut, il devait refuser cette correspondance. Nous n'en dirons pas plus, vu que le Journal promet de publier une autre correspondance plus détaillée sur ce sujet. Nous nous contenterons de faire remarquer que M. Cauchon n'est pas responsable de cette correspondance, vu qu'il n'est pas le directeur géant n'aurait pas été mis en demeure de se défendre, et par conséquent que l'Institut a certainement rendu jeudi dernier, une sentence que nous ne pouvons être rendu que contre le directeur géant (s'il était membre), et qu'en outre cette sentence était précipitée et inopportune.

Le Witness voudra bien attendre jusqu'à vendredi pour avoir une réponse de notre part au sujet de ses notes d'intolérance religieuse et de fanatisme hors de mise à l'heure qu'il est.

Le Morning Courier, sur la foi de la rumeur, dit que les partisans de M. Papineau, de concert avec quelques Irlandais, sont sur le point d'établir un nouveau journal en cette ville et que le premier numéro doit paraître demain, mardi. Le même journal ajoute qu'on en aurait offert la direction à

un monsieur dernièrement attaché à la direction éditoriale du Pilot.

Le Morning Courier paraît attendre avec impatience l'apparition de cette nouvelle feuille. Plus il y aura de division dans le parti libéral, pense-t-il, plus ce parti sera faible et plus les tories auront de chances de reprendre l'ascendant dans les affaires. Sur ce principe, il regarde la venue de M. Papineau dans la vie publique comme une providence pour les tories, et il a raison, car personne plus que M. Papineau dans ce temps-ci ne cherche à nuire au parti libéral, au ministère libéral, à la grande satisfaction des tories, des amis de M. Viger, Daly et Cie! Nous ne doutons pas que l'Aurora, vrai organe de l'opinion privée, ne salue cette publication avec la même joie que le Morning Courier, son ancien allié politique, vu surtout qu'elle a déjà pris fait et cause pour M. Papineau.

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

Le peuple Canadien est loin de sympathiser avec les radicaux suisses, français, allemands, italiens, etc. et de porter envie à ces républicains éphémères improvisés après des luttes sanglantes, au milieu de l'éroulement de l'édifice social tout entier comme une île tremblante que le travail de quelque volcan souterrain fait tout-à-coup surgir du sein de l'océan. Le peuple Canadien essentiellement agricole ne veut point d'agitation, parce qu'il sait par expérience combien les commotions politiques sont funestes aux habitants de la campagne. Il n'a pas perdu la mémoire de ce que lui ont coûté les troubles de 1837 et 38 — Placé en dehors de la sphère des passions ou des besoins qui agitent les populations européennes, il ne voit pas la nécessité de risquer les libertés et les avantages dont il jouit pour se précipiter de gaieté de cœur dans un abîme dont personne ne peut sonder la profondeur. Il ne voit pas non plus la nécessité d'augmenter et de compliquer par une agitation importune les embarras et les difficultés déjà si grandes que rencontre dans son action un gouvernement qui le protège et qui ne lui montre, pour le moment, que des intentions bienveillantes. Quant à la nationalité, ne vous en inquiétez pas, il saura la conserver sans le secours de vos phrases et de vos utopies, comme il l'a conservée depuis la fondation de la colonie au milieu de mille vicissitudes. Sa religion, sa belle langue qu'il révère et conserve comme le plus précieux héritage de ses ancêtres, en seront le palladium titulaire. Ce que veut le peuple canadien, c'est le développement sage et régulier de ses institutions déjà si largement libérales, c'est une égale répartition des ressources, des avantages comme des charges de sa province entre ses sujets britanniques de toutes les origines.

Et pour obtenir ces résultats il a foi pleine et entière dans le ministère que ses votes dans les dernières élections ont rappelé au pouvoir. Et savez-vous pourquoi le peuple canadien a une si grande confiance dans le ministère Lafontaine-Baldwin, c'est que ce ministère a été consciencieux et noblement désintéressé. Arrivé les hommes aux principes élastiques inconsistants qui s'ajustent à toutes les circonstances et sont prêts à transiger avec tous les partis. Arriver aussi les ames vulgaires, les hommes intéressés qui n'aspirent qu'à toucher de gros émoluments, et dont le patriotisme n'est qu'un manteau hypocrite qui couvre le plus hideux égoïsme et la soif insatiable du Pouvoir. Nous aurions aimé avoir à louer, ce désintéressé dans l'homme dont l'influence semble ne pas être étrangère à la création d'une certaine feuille et aux idées que ce journal cherche à propager. Combien il aurait grandi à nos yeux, si du fond de son exil il avait répudié avec indignation pour sa famille ces places lucratives qu'elle possède et que tous les vrais Canadiens ne peuvent regarder que comme les dons flétrissants d'un ministère impopulaire et de considérer qui voulait s'abriter d'un nom cheri de pays et le rendre solidaire de sa politique anti-nationale. Combien le nom de cet homme serait aujourd'hui entouré d'une brillante auréole, si quand il lui a été alloué, par le même ministère, quatre mille cinq cent louis d'indemnité, il avait dit: je regarde ce que vous m'offrez comme une restitution légitime, mais un grand nombre de mes compatriotes qui ont plus souffert que moi de nos troubles politiques, des paroisses dont les villages et les églises ont été pillés et incendiés contre le droit des gens attendent encore qu'on leur fasse justice. Je ne veux point séparer ma cause de celle du peuple qui a eu foi en moi et je n'accepterai aucune indemnité que quand elle me sera votée par un parlement qui représentera vraiment l'opinion du pays et qui passera en même temps une mesure pour indemniser les victimes de l'odieuse et barbare vandalisme de sir John Colborne. Avec quel enthousiasme n'aurions-nous pas accueilli ce langage noble et désintéressé; que nous aurions été fiers de retrouver celui qui a été pour nous presque une idole toujours digne de lui-même et de sa haute réputation. Mais au lieu de cela, se ravalant à des calculs mesquins, il a gardé le silence quand il fallait parler haut et fort, il a convié par ce coupable silence avec un ministère impopulaire, il est entré dans une espèce de «family compact.» Après, des actes si dépourvus de générosité, de franchise et de grandeur d'âme, son étoile est pour jamais éclipcée son nom n'a plus de prestige pour les Canadiens. Enrichi, lui et sa famille, par un ministère qui a constamment sacrifié les intérêts de nos compatriotes aux tories qui le soutenaient au pouvoir; par un ministère qui s'est joué des victimes de nos troubles par la mesure désastreuse d'indemnité qu'il a provoquée; il aurait dû rentrer pour jamais dans le sanctuaire de la vie privée, et non point chercher par des vœux d'ambition et de vanité à rouvrir des plaies à peine fermées en jetant, comme un principe de division et un brandon de discorde parmi ses compatriotes, ces manifestes intempestifs, si justement et presque unanimement blâmés par la presse et dont celui de son organe n'est que le faible et nous l'espérons, l'impuissant écho.

UN DE LA CAMPAGNE.

Section.—Le 27 du courant, il doit y avoir une élection dans le quartier ouest, d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Gibb qui a résigné.